

	NOTE D'INFORMATION	
	Expéditeur :	Commission Sportive
	Destinataires :	Responsables des dérogations
TRAITEMENT DES DÉROGATIONS CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX		
Réf. n° : NI20220922	Saison 2022/2023	

Les dérogations peuvent être classifiées en 4 catégories :

A) Changement de salle (lieu)

Dans ce cas, la validation de la dérogation est **immédiatement prise en compte** par le système et le club adverse reçoit une notification.

B) Changement d'horaire dans la même journée

Cette demande est généralement faite par le club recevant pour une question de gestion du gymnase (planification des rencontres sur la journée sportive).

➔ Conflits entre plusieurs rencontres.

C) Changement de jour

Trop de rencontres dans la journée ou convenance club ➔ il se peut que le club ait besoin de changer le jour de la rencontre en weekend voire faire une proposition pour jouer en semaine.

D) Inversion de rencontres

Le club ne dispose pas du gymnase qui peut être réquisitionné pour une autre activité et souhaite inverser les rencontres. L'inversion de rencontre peut prendre 2 options : inverser le lieu pour 1 rencontre (aller ou retour) ou inverser les 2 rencontres (aller et retour)

Dans ce cas, **seule une rencontre devra faire l'objet de la dérogation**, le système prendra automatiquement l'inversion de la ou des deux rencontre(s).

Pour les cas C et D, il est recommandé de contacter le club adverse pour vérifier avec lui que la proposition faite pourra être acceptable.

Faute de quoi il faudra trouver un autre arrangement.

La négociation peut se faire :

➔ **soit** d'entraîneur à entraîneur qui communique ensuite l'accord pour la formalisation de la dérogation

➔ **soit** entre responsables de dérogations des clubs avec consultation auprès des entraîneurs pour validation de la proposition.

Pour rappel, les dispositions financières concernant les dérogations :

Comité de l'Hérault de Basketball

Déroations		2022/2023
Demandes validées pour un changement de date et d'horaire <i>(les changements de salle ne sont pas concernés par la tarification)</i>	plus de 21 jours avant	Gratuit
	moins de 21 jours jusqu'à 15 jours	50.00 €
	moins de 15 jours	80.00 €
Non-réponse à une demande déposée sous le logiciel fédéral (club fautif après le délai de 7 jours)		10.00 €
Changement illicite (sans autorisation)	Toute catégorie	pour chaque club en présence 100,00 € + Match perdu

Le temps de réponse aux dérogations a son importance.

➔ L'objectif de la CS34 est de raccourcir les délais de traitement des dérogations pour avoir FBI V2 à jour le plus tôt possible

Plus la demande est traitée rapidement et passe de '**en cours**' à '**Acceptée par les deux associations sportives**' ou '**refusée**', plus vite elle peut être '**Acceptées par l'organisme dirigeant**' ou '**refusée**'.

Et par voie de conséquence plus vite FBI V2 sera mis à jour.

➔ Cela permettra aux gestionnaires de gymnase d'avoir les bonnes informations sur FBI V2 et aux répartiteurs des arbitres de désigner à 15 jours.

Il est important de **spécifier le motif** de la demande de dérogation car cela aide à l'analyse du club adverse et à la validation par le comité. Attention aux motifs farfelus ou religieux, la dérogation sera refusée.

À noter que certaines dates sont réservées et bloquées pour diverses actions :

1) Dates réservées aux Series 3X3 jeunes :

14-15-16 Octobre 2022
25-26-27 Novembre 2022
06-07-08 Janvier 2023
10-11-12 Février 2023
07-08-09 Avril 2023

2) Dates réservées aux Series 3X3 seniors (sauf pour la PRM) :

21-22-23 Octobre 2022
16-17-18 Décembre 2022
16-17-18 Février 2023
21-22-23 Avril 2023

3) Dates réservées à la coupe de l'Hérault

09-10-11 Décembre 2022 → 1/16^{ème}
20-21-22 Janvier 2023 → 1/8^{ème}
10-11-12 Mars 2023 → 1/4^{ème}
14-15-16 Avril 2023 → 1/2^{ème}
18-19-20-21 Mai 2023 → Finales

➔ Possibilité de faire une demande de dérogation sur des dates réservées à la Coupe de l'Hérault (hors finales) si les équipes en question ne participent pas au tour correspondant à ces dates.

De ce fait, les dates réservées aux rattrapages des championnats sont :

Championnats jeunes :
16-17-18 Décembre 2022

Championnats seniors :
04-05-06 Novembre 2022

Comité de l'Hérault de Basketball

17-18-19 Février 2023
03-04-05 Mars 2023
21-22-23 Avril 2023

03-04-05 Mars 2023
05-06-07 Mai 2023

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Gérald MARCO Référént dérogations CD34	Bruno GRAU Commission Sportive	Jean-Jacques DESSAINT Pôle Compétitions et VxE

Comité de l'Hérault de Basketball

Siège
Chemin des jardins de Maguelone
34970 Maurin
04 67 99 92 05

<https://heraultbasketball.fr/>